

## Déclarations et Discours

Nº 80/11

## GRANDES QUESTIONS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

Déclaration de l'honorable Mark MacGuigan, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au Comité permanent de la Chambre des communes sur les Affaires extérieures et la Défense nationale, Ottawa, le 10 juin 1980.

A l'aube des années 80, la communauté internationale connaît de nouvelles et sérieuses tensions politiques et économiques. S'il y a bien eu certains développements positifs, comme l'accession pacifique du Zimbabwe à l'indépendance, le climat s'est détérioré dans un certain nombre de régions clés. L'élément le plus perturbateur a été l'invasion soviétique de l'Afghanistan, qui viole toutes les normes de l'éthique internationale et qui a été à juste titre condamnée par la très grande majorité des nations; ses dangers sont d'autant plus grands que l'action s'est déroulée aux frontières d'un Iran toujours enflammé par la révolution, et près d'une région pétrolière où le monde occidental a des intérêts stratégiques vitaux. La détention illégale des otages américains en Iran pose un grave défi à la conduite civilisée des relations entre États et préoccupe une superpuissance déjà aux prises avec d'autres sérieux défis. A l'ouest de cette région troublée, l'objectif du 26 mai a été dépassé sans qu'il y ait d'accord israéloégyptien intérimaire sur l'autonomie de la Cisjordanie. Cet échec jette le doute sur le processus de négociation entrepris à Camp David. En Indochine, le Vietnam maintient 200 000 soldats au Laos et au Cambodge, qu'il a conquis. Dans ce dernier pays, la population est victime d'une famine et d'une persécution incroyables.

Le doublement des prix pétroliers l'an dernier perturbe fortement une économie internationale déjà ébranlée par l'inflation, la récession et de sérieux problèmes entre le Nord et le Sud. Les effets de ce renchérissement se feront le plus durement sentir sur les pays pauvres du tiers monde. Les dirigeants des sept plus importants pays à économie de marché se pencheront sur les grandes questions économiques lors de leur Sommet qui se tiendra à Venise dans quelques semaines. De plus, les Négociations mondiales sur l'économie débuteront aux Nations Unies cet automne. Tous reconnaissent l'urgence de ces questions, comme leur grande complexité.

Le Canada a été très actif sur la scène internationale, tant en ce qui concerne les grands dossiers internationaux que ses relations bilatérales. Ces trois derniers mois, nous avons été heureux de recevoir le Premier ministre du Japon et le Président du Mexique. Je me suis déjà rendu en Amérique latine, en Europe et en Afrique, où j'ai été particulièrement honoré de représenter le Canada aux cérémonies marquant l'indépendance du Zimbabwe. J'ai en outre assisté à des réunions de l'Agence de coopération culturelle et technique, de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) et de l'organisation de coopération et de développement économique.

Dans la conjoncture difficile que nous connaissons, je crois que le Canada doit réaffirmer les constantes de sa politique étrangère. Point n'est besoin de prétendre devoir réexaminer chaque aspect de cette politique du simple fait que le monde évolue. L'essence même d'une bonne politique étrangère tient à sa cohérence à long terme.

C'est ce qui fait de nous un partenaire fiable et qui sous-tend de bonnes relations. Notre politique étrangère repose sur un certain nombre de grandes constantes: la nature d'un pays composé de deux grands groupes linguistiques et de nombreuses cultures; l'appartenance du Canada au Commonwealth et à la Francophonie; la structure fédérale de l'État canadien; le volume et la composition de nos échanges ainsi que la nécessité de rechercher constamment de nouveaux débouchés; notre proximité des États-Unis; nos liens étroits, en tant que pays d'immigration, avec l'Europe; un pays qui borde trois océans; notre amour de la liberté et notre aversion pour l'agression; et enfin, notre idéalisme pragmatique qui nous pousse à rechercher un monde plus juste et plus sûr. Ces facteurs sont reconnus par la communauté internationale et confèrent une stabilité remarquable à l'ensemble de nos relations.

Bien sûr, comme il surgit de nouvelles questions et que perdurent de vieux problèmes, nous devons réévaluer certaines de nos façons de poursuivre nos objectifs. L'invasion de l'Afghanistan a entraîné une modification sensible de nos relations avec l'URSS, de même qu'une attention renouvelée aux vues de nos alliés et à leur coopération. Dans ce dossier comme dans tant d'autres, les grandes lignes du changement étaient naturelles et tout à fait prévisibles. Je crois que nous risquons de trop disperser nos efforts si nous tentons de revoir tous les aspects de notre politique étrangère, tout comme nous risquons de soulever de fausses questions ou de semer le doute dans l'esprit de nos partenaires. Pour ces raisons, j'incite fortement le Comité à choisir, pour examen, des questions importantes et bien délimitées.

Je suis tout particulièrement désireux de voir progresser les discussions Nord-Sud et j'ai été très heureux que l'on ait créé un Groupe de travail parlementaire sur les questions Nord-Sud. Ces problèmes exigent de la créativité et réclameront des décisions difficiles de la part des pays industrialisés. Il est impératif que ces questions soient davantage débattues sur la place publique, surtout que la compréhension du public sera absolument essentielle si nous voulons être en mesure de trouver les bonnes réponses. Je crois que le Parlement a un rôle clé à jouer dans la promotion de cette compréhension. Par ailleurs, il existe de par le pays des individus et des groupes qui, du fait de leur expérience ou de leurs études, ont développé des perceptions valables des problèmes entourant les relations Nord-Sud. Nous pourrions tirer profit d'une enquête qui mette à contribution ces acquis.

Je m'arrêterai maintenant à certaines des questions clés à l'heure actuelle.

**Pêches** 

Un certain nombre de grandes questions marquent toujours nos relations bilatérales avec les autres pays, mais je me contenterai aujourd'hui d'en mentionner une qui me préoccupe particulièrement, tout comme le Gouvernement d'ailleurs. Il y a un peu plus d'un an, soit en mars 1979, le Canada et les États-Unis ont signé deux accords prévoyant un régime de coopération pour la gestion des pêches de la côte Est et pour l'adjudication du différend relatif aux frontières maritimes dans le golfe du Maine. Depuis lors, nous avons à plusieurs reprises saisi le gouvernement américain de l'importance de ces accords et de l'urgence de leur ratification. Nonobstant la réaffirmation par l'Administration américaine de son engagement envers les traités, il s'est produit des retards inexplicables dans la présentation des textes au Sénat, et peu de progrès ont été réalisés depuis.

Il y a quelques semaines, le Comité des relations étrangères du Sénat américain a tenu une audience préliminaire qui a eu, à notre point de vue, des résultats très décevants. Divers amendements ont été suggérés par le Sénateur Kennedy et appuyés par nombre d'autres sénateurs de la région de la Nouvelle-Angleterre. Ces amendements sont radicaux et de grande portée. Ils auraient pour effet de détruire l'équilibre des deux accords, fruit de longues et difficiles négociations au cours desquelles les deux parties ont fait d'importants compromis. Ces amendements sont tout à fait inacceptables aux groupes de pêcheurs canadiens, aux provinces concernées et au gouvernement fédéral.

Nous avons fait savoir au gouvernement américain, à tous les paliers et à chaque occasion possible, notre préoccupation que l'absence d'arrangements de coopération pour la gestion des pêches ne pose un sérieux risque de confrontation entre nos pêcheurs respectifs sur la Côte Est. Le 23 avril, la Chambre, exprimant cette préoccupation, a unanimement adopté une motion incitant le Sénat américain à prendre sans tarder des mesures en vue de la ratification des accords. Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis leur signature, nous avons assisté à une escalade marquée de l'activité des pêcheurs américains dans le golfe du Maine, escalade qui s'est faite d'une façon non conforme aux buts et objectifs de l'Accord sur les ressources halieutiques et au détriment des pêcheurs canadiens. Si les pêcheurs américains continuent à pratiquer la surpêche dans la région, nous devrons prendre des mesures appropriées pour protéger notre position concurrentielle.

Au delà des importantes questions des pêches et des ressources soulevées par les accords, cette impasse soulève un problème plus vaste, susceptible d'influer sur d'autres aspects des relations canado-américaines. Nous comprenons et respectons le mode de fonctionnement du système gouvernemental américain. Toutefois, le problème des retards dans la ratification soulève des questions quant à la façon dont le Canada et les États-Unis peuvent au mieux en arriver à des ententes négociées. Si, dans les futures négociations, le Canada devait s'abstenir de consentir certaines concessions — s'attendant à devoir reprendre les négociations à l'étape de l'étude par le Sénat —, nous ne serions peut-être pas en mesure de dépasser le premier stade et d'obtenir une entente signée. Et si nous y parvenions effectivement, devrions-nous prévoir une nouvelle série de négociations s'accompagnant de nouvelles demandes de concessions de la part du Sénat américain et de reports pour une durée indéfinie?

Je revois actuellement de façon active, avec le ministre des Pêches et des Océans, les mesures qui pourraient être prises pour protéger les intérêts des pêcheurs canadiens dans une telle situation.

Afghanistan

t

S

t

IS

าร

١t

ic

es

te

ιi,

es

es

ds

ur

e.

de

ir٠

est

de

Le climat de la sécurité mondiale se détériorait déjà depuis quelque temps au moment de l'invasion soviétique de l'Afghanistan. Ce phénomène se vérifiait dans la confrontation des forces de l'OTAN et du Pacte de Varsovie alors que le renforcement permanent et rapide de presque tout l'arsenal soviétique avait forcé les gouvernements de l'OTAN à lancer en 1978 leur Programme de défense à long terme et, l'an dernier, un plan de modernisation des forces nucléaires de théâtre de l'Alliance. Il se vérifiait aussi à l'extérieur de la zone de défense de l'OTAN, alors que des troupes cubaines et vietnamiennes, fortement appuyées par l'Union soviétique, étaient respectivement engagées sur des champs de bataille en Afrique et en Asie du Sud-Est.

Dans ce contexte, l'invasion soviétique de l'Afghanistan a gravement vicié le climat de la sécurité et de la compréhension. Pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, l'Union soviétique a utilisé ses troupes pour envahir un pays non membre de l'actuel Pacte de Varsovie. Dans ce sens, l'action des Soviétiques porte davantage atteinte à la stabilité mondiale que ne l'avait fait leur recours à la force armée pour mater la Hongrie et la Tchécoslovaquie. Qui plus est, la présence soviétique en Afghanistan transforme un État-tampon de l'Asie du Sud-Ouest en une base potentielle de pressions ou d'opérations, risquant ainsi de perturber l'équilibre d'une région clé. Ce faisant, elle a une incidence considérable sur la stabilité stratégique globale, ne serait-ce qu'en raison des intérêts pétroliers vitaux de l'Occident. Il est inacceptable que l'Union soviétique recoure à la force pour parvenir à de telles fins.

Il ne devrait y avoir aucun doute quant à l'unanimité des gouvernements occidentaux à ce chapitre. Je sais que les gouvernements n'ont pas tous réagi de la même manière et ce, pour diverses raisons. Mais tous s'entendent pour dire que l'action soviétique est inamissible. Nous tentons tous d'obtenir le retrait des forces soviétiques d'Afghanistan, et nous sommes tous décidés à faire savoir à l'Union soviétique que nous ne saurions tolérer une action semblable ailleurs.

Je crois que l'Union soviétique comprend la force et l'unanimité de nos sentiments. Dans ce sens, on peut, à mon avis, accorder trop d'importance aux différences entre les réactions de nos gouvernements. Je dois admettre toutefois l'impression d'une certaine confusion, en partie en raison d'une consultation inadéquate, et en partie à cause de véritables divergences sur la meilleure façon de procéder. Nous devrions comprendre que l'Afghanistan se trouve à l'extérieur du périmètre de défense de l'OTAN, et ainsi hors de la zone dans laquelle les alliés ont toujours concentré leur effort collectif de défense. Il n'est donc pas étonnant que la consultation et la coordination posent certaines difficultés. Nous recherchons un moyen de réagir à un nouveau type de défi. Dans cette optique, je crois que les alliés, le Japon et l'Australie ont bien agi en faisant connaître aussi clairement leurs points de vue, en réagissant concrètement dans leurs relations avec l'Union soviétique et en s'efforçant de restaurer l'équilibre en Asie du Sud-Ouest. A long terme, l'action soviétique en Afghanistan aura notamment pour conséquence de forcer les alliés à regarder à l'extérieur de leur périmètre de défense traditionnel et à s'interroger sur la nature de leurs intérêts communs ainsi que sur les possibilités d'une action concertée.

L'invasion soviétique préoccupe évidemment de façon très directe les pays de l'Asie du Sud-Ouest et les États du Golfe. La plupart de ces pays désirent vivement rester à l'écart des rivalités entre superpuissances. C'est une attitude que le Canada respecte. Il existe dans la région des tensions et des conflits — par exemple entre l'Iran et l'Irak ou entre l'Inde et le Pakistan — qui font que les États concernés ont de la difficulté à s'unir pour contrer une menace externe. Même là, divers indices portent à croire que l'invasion de l'Afghanistan les incite à réfléchir davantage à la façon dont ils pourraient collaborer pour protéger leur sécurité.

Le Canada a réagi fermement à l'action soviétique. Nous avons suspendu les échanges scientifiques et culturels et les visites de haut niveau. Nous avons appuyé l'embargo céréalier américain pendant la présente campagne. Nous avons limité les échanges de

techniques de pointe ayant une grande importance stratégique. Dans le discours du Trône, le Gouvernement a réaffirmé sa détermination de renforcer la capacité de l'Alliance à défendre ses membres et à faire progresser la cause de la paix. Il a aussi fait savoir qu'il était décidé à effectuer l'achat d'un nouvel avion de chasse. Plus récemment, nous avons annoncé notre décision de boycotter les Jeux de Moscou.

Quelque 60 gouvernements de toutes les régions du monde ont dit oui au boycott, et nous nous attendons à ce que ce nombre s'accroisse. Le boycott a un effet évident sur l'Union soviétique, qui déploie de grands efforts pour le minimiser. Il ne saurait faire de doute qu'il sera très visible aux Jeux et dommageable pour le prestige du gouvernement soviétique; le message sera sans doute compris du peuple soviétique. Nous regrettons bien sûr que plusieurs équipes ouest-européennes aient décidé de participer. Au moins quatre équipes nationales — celles du Royaume-Uni, du Portugal, de l'Italie et des Pays-Bas — le feront contre le désir de leurs gouvernements. Parmi les équipes qui se rendront à Moscou, certaines ne seront pas représentées aux compétitions de disciplines particulières et plusieurs refuseront d'accepter d'être identifiées par leurs hymnes et drapeaux nationaux.

Détente et contrôle des armements

L'invasion soviétique de l'Afghanistan a miné les efforts accomplis par les gouvernements de l'Occident et de l'Europe orientale pour développer des rapports plus ouverts et plus stables et pour contrôler la nature de leur concurrence. En d'autres termes, le recours aggressif à la force par les Soviétiques en Afghanistan a de toute évidence ébranlé la détente. La convocation à Madrid en novembre de la Conférence de révision sur la sécurité et la coopération en Europe risque de donner lieu à des affrontements stériles si l'Union soviétique ne fait rien pour assainir le climat international. Le Canada se rendra à Madrid et s'efforcera d'y faire respecter l'ordre du jour de sorte que les discussions portent sur l'examen de l'application de l'Acte final d'Helsinki et des progrès réalisables, du moins sur des questions qui sont clairement d'intérêt mutuel, par exemple les mesures destinées à renforcer la confiance.

Le Canada croit qu'il faut continuer à chercher des moyens de réaliser le contrôle des armes et le désarmement et ce, en dépit des tensions actuelles. Nous espérons que les États-Unis pourront bientôt ratifier les SALT II (Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques). Nous regrettons que le Pacte de Varsovie ait jusqu'à maintenant refusé d'entreprendre avec l'OTAN des négociations sur les armes nucléaires de théâtre à long rayon d'action. Le Canada continue de participer à la négociation du contrôle des armements dans divers forums multilatéraux, notamment les Pourparlers sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces (MBFR). Le Gouvernement a montré l'importance qu'il attache à ces questions en annonçant dans le discours du Trône son intention de nommer un ambassadeur itinérant du désarmement. J'espère pouvoir annoncer sous peu la nomination du titulaire de cet important poste.

Iran

Le Canada déplore que, depuis le 4 novembre 1979, 53 membres de l'ambassade américaine à Téhéran soient détenus en otage. Tous les Canadiens se sont réjouis à l'annonce que nos agents avaient réussi à aider six autres membres de l'ambassade américaine à quitter Téhéran en sécurité. Depuis, le Canada n'a aucun diplomate en résidence en Iran. Le 22 avril, le Gouvernement a fait connaître un train de mesures contre l'Iran qui sont le pendant de celles prises par les membres de la CE, l'Australie

et le Japon. Le 22 mai, j'ai annoncé un embargo complet sur toutes les exportations vers l'Iran et déposé en Chambre un projet de loi dont l'urgence devrait être reconnue par tous et qui nous permettra d'adopter d'autres mesures contenues dans le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité le 10 janvier relativement aux sanctions. Ce geste nous permettra également d'appuyer les décisions des pays de la CE, de l'Australie et du Japon.

Le Canada a appuyé les mesures contre l'Iran parce qu'il croit que la violation de préceptes aussi fondamentaux des relations pacifiques entre États ne peut être tolérée. Nous n'en reconnaissons pas moins la complexité de la situation en Iran, où les diplomates américains sont les otages tout autant des factions qui luttent pour le pouvoir que du Gouvernement. Il faut donc faire preuve de patience. Le Gouvernement et le peuple du Canada accordent sans réserve leur sympathie et leur soutien au Gouvernement et au peuple américains, mais tout spécialement aux otages. Nous continuerons de faire tout en notre pouvoir pour leur aider. J'ai récemment discuté avec les représentants d'autres gouvernements d'une nouvelle initiative, et nous continuons de rechercher une façon de désamorcer une crise qui est aussi néfaste pour l'Iran que pour l'ordre mondial.

Autres zones de tensions a) Moyen-Orient

Les accords de Camp David ont marqué la première percée dans les relations entre Israël et ses voisins depuis la création de l'État hébreu en 1948. Israël a connu quatre guerres majeures en 30 ans. Le conflit israélo-arabe s'est révélé l'un des plus insolubles au monde et ses effets se répercutent bien au delà de la région, pesant notamment sur les rapports entre les pays islamiques et occidentaux. Il était évident, dès la signature des accords, qu'Israël et l'Égypte ainsi que les États-Unis devraient faire preuve de persévérance et de courage pour en maintenir l'élan. Les actes de violence survenus ces dernières semaines en Cisjordanie — actes que le Canada déplore — illustrent la nature explosive de la situation. Le Canada est déçu que les parties n'aient pu, avant l'objectif convenu du 26 mai, conclure un accord intérimaire sur l'autonomie de la Cisjordanie occupée et que les pourparlers soient suspendus. Nous croyons qu'il est important que ceux-ci reprennent bientôt car, à compter du moment où un processus aussi délicat cesse de progresser, il y a risque de régression.

b) Indochine

Le Vietnam maintient actuellement une armée de 200 000 hommes au Cambodge, nation qu'il occupe depuis janvier 1979. La guerre se poursuit d'ailleurs dans la partie ouest du pays. La famine est endémique et les réfugiés continuent à affluer dans les régions limitrophes de la Thailande. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) s'est élevée contre cette occupation et a rallié de nombreux appuis aussi bien chez les pays d'Occident que chez les non-alignés qui refusent pour la plupart de reconnaître le gouvernement cambodgien imposé par le Vietnam. La politique canadienne repose sur les principes et les objectifs de la résolution de l'ONU que nous avons coparrainée et nous appuyons tous les efforts qui visent à trouver une solution politique au problème. L'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les pays de l'Asie du Sud-Est doivent être respectées et il est important que le peuple cambodgien ait voix au chapitre quand il s'agit de choisir et de constituer son gouvernement national.

c) Afrique australe Cette région est en proie à la guerre et à l'instabilité depuis dix ans. Nous nous sommes donc d'autant réjouis de voir les parties au conflit rhodésien trouver une solution paci-

fique pour choisir un gouvernement et effectuer la transition à l'indépendance. J'ai été heureux de représenter le Canada aux cérémonies d'indépendance du Zimbabwe et d'avoir l'occasion de rencontrer le Premier ministre Mugabe. Sur le plan diplomatique, nous avons amorcé les préparatifs pour établir une mission à Salisbury. Le premier membre de l'équipe avancée y est déjà et nous prévoyons que notre Haut commissariat et notre Haut commissaire résident seront en place au début de novembre. Entre-temps, notre haut commissaire en Zambie sera accrédité auprès du Zimbabwe; il a d'ailleurs déjà entamé des discussions sur l'aide au développement avec les autorités zimbabwéennes.

J'aimerais pouvoir rapporter des progrès semblables en Namibie. Bien que toutes les parties aient accepté en principe le plan de règlement que l'Occident avait élaboré à l'ONU afin de mettre fin à l'occupation illégale de l'Afrique du Sud, les négociations n'ont encore abouti à aucune entente sur sa mise en oeuvre. Il y a eu certains progrès, notamment sur des points techniques, et ce plan continue d'offrir les meilleures chances de succès d'un règlement négocié. Nous croyons qu'il est dans l'intérêt de toutes les parties, y compris l'Afrique du Sud. En fin de compte, il s'agit d'une question de volonté politique. Le Canada continue de s'occuper activement de ce dossier par le rôle qu'il joue aux côtés de la France, de l'Allemagne de l'Ouest, du Royaume-Uni et des États-Unis au sein du groupe dit "de contact".

Questions humanitaires a) Réfugiés Les guerres et les bouleversements en Afghanistan et en Indochine ont ajouté dramatiquement au problème mondial des réfugiés. Depuis 1975, environ 1 750 000 réfugiés ont fui le Vietnam, le Cambodge et le Laos. Même si le nombre des réfugiés de la mer vietnamiens a considérablement diminué au cours des derniers mois, il ne faut pas écarter la possibilité d'une recrudescence de l'exode. Les camps des Nations Unies en Thaïlande comptent quelque 130 000 réfugiés venus par voie terrestre du Cambodge et de la Thaïlande, et des dizaines de milliers d'autres s'entassent dans des camps temporaires le long de la frontière entre ces deux derniers pays. Quelque 700 000 Afghans, voulant échapper à la guerre, se sont rendus au Pakistan et l'on craint que ce nombre dépasse un jour le million de personnes. On estime à environ quatre millions le nombre de réfugiés africains et le problème est particulièrement critique dans la Corne de l'Afrique.

Le Canada a contribué pour \$15 millions aux fonds de secours pour les réfugiés cambodgiens par l'entremise de diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales. Nous avons entrepris un programme visant la réinstallation de 60 000 réfugiés indochinois en 1979 et 1980 au coût de \$125 millions. Le Canada affecte par ailleurs \$2 400 000 aux programmes destinés aux réfugiés afghans, \$2 millions au programme panafricain de la Croix-Rouge internationale et \$600 000 à la campagne lancée par le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue du rapatriement des réfugiés de l'ancienne Rhodésie.

b) Prise d'otages

Le 17 décembre 1979, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait à l'unanimité une convention sur la prise d'otages. Cet instrument a maintenant été ratifié par 17 pays, dont le Canada; son entrée en vigueur exige sa ratification par 22 pays. Les mesures législatives nécessaires à son application sont maintenant en voie de préparation et seront présentées durant la présente session du Parlement. La Convention

exige notamment des États qui y sont parties qu'ils extradent ou poursuivent en justice les présumés responsables trouvés à l'intérieur de leur juridiction et prennent des mesures en vue d'assurer la libération des otages sur leur territoire. La Convention n'a pas toute la force que le Canada aurait espérée, mais elle constitue un instrument précieux pour faire face à une menace grandissante à l'échelle internationale.

## Droit de la mer

La neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer s'est tenue à New York du 3 mars au 4 avril 1980, l'objectif étant d'arrêter les textes et de rédiger un projet de convention. Les participants ont réussi à produire une deuxième révision du texte de négociation qui servira de base de négociation à la reprise de la session à Genève en août. Il n'est pas certain toutefois que cinq semaines suffisent et il se peut fort qu'une nouvelle session soit requise avant que la nouvelle convention sur le droit de la mer puisse être adoptée à Caracas.

Quoi qu'il en soit, les chances de succès de la Conférence demeurent bonnes et les quelques questions qui demeurent en suspens sont généralement en voie de règlement. Un point important, la question de la délimitation de la marge continentale, a maintenant trouvé une solution généralement satisfaisante. Hélas, de nouvelles préoccupations ont maintenant surgi quant aux droits souverains de l'État côtier sur la recherche scientifique marine sur la marge au delà des 200 milles. Les autres points en suspens portent sur les politiques relatives à l'exploitation des fonds marins, les transferts de technologie, le financement et le statut de l'Entreprise, et la constitution du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins ainsi que les modalités de vote au sein de cet organe. Sur la plupart de ces questions, il existe une divergence d'opinions entre le Groupe des 77 d'une part et les pays industrialisés et socialistes d'autre part. Il est possible de combler l'écart, mais il semble bien qu'à la réunion de Genève les deux parties devront faire des compromis si la Conférence est appelée à connaître une issue heureuse.

Les grandes préoccupations du Canada à ce stade concernent l'exploitation minière des fonds marins et les droits souverains sur la marge continentale. Le Canada recherche l'application de contrôles sur les subsides à l'exploitation minière des fonds marins et l'adoption d'une limite acceptable sur le taux d'expansion de l'extraction du nickel. La question des droits souverains de l'État côtier sur la marge englobe un certain nombre de questions étroitement reliées: les limites du plateau continental, les contributions financières (partage des recettes); et la recherche scientifique marine. Le Canada préférerait que les États côtiers établissent leurs limites "en tenant compte" plutôt que "sur la base" des recommandations d'une commission internationale sur les limites du plateau continental. Il accepte le principe du partage des revenus, mais veut s'assurer que le taux de répartition n'empêche pas le développement et n'impose pas de fardeaux financiers déraisonnables au Gouvernement. Il cherche à obtenir que les États côtiers puissent contrôler le genre d'informations qu'ils divulguent quant à leurs activités sur la marge; ainsi, l'information détenue en propriété ne devrait pas être requise lorsque d'autres se voient refuser le droit d'effectuer des recherches scientifiques marines, quoiqu'il ne faudrait pas retenir de façon déraisonnable l'autorisation de procéder à ces recherches.

## Nord-Sud

Les efforts des pays développés et en développement pour réformer l'ordre économi-

que international seront certainement l'une des grandes questions des années 80. L'urgence de ces réformes vient de s'accroître, par suite de fortes hausses des prix pétroliers qui ont frappé tout particulièrement les pays en développement non pétroliers. On prévoit que l'excédent en compte courant des pays de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) s'élèvera cette année à quelque \$115 milliards, et que les déficits des pays en développement non pétroliers et des membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) seront sensiblement du même ordre. Qui plus est, on prévoit provisoirement que le déficit des pays en développement non pétroliers s'accroîtra encore de \$10 milliards en 1981 pour atteindre près de 80 milliards, et que les pays de l'OCDE verront peut-être le leur chuter à moins de 20 milliards. Ces derniers continuent cependant à connaître de forts taux d'inflation et une faible croissance, en partie à cause du renchérissement des cours pétroliers.

Les besoins des pays en développement importateurs de pétrole n'ont probablement jamais été aussi grands, mais ils se font sentir à un moment où les pays de l'OCDE sont le moins en mesure d'accroître sensiblement leur aide étant donné leurs propres difficultés économiques. On retrouve au coeur du problème la cherté de l'énergie. Dans les années 70 déjà, un certain nombre des pays en développement les plus pauvres étaient forcés de réduire le volume de leurs importations en raison des prix élevés des produits pétroliers. Leur croissance en a subi les contrecoups. Ceux qui le pouvaient ont eu recours à des emprunts massifs auprès de banques privées occidentales. Par suite du récent doublement des prix pétroliers, il y a raison de craindre que certains de ces pays ne pourront plus obtenir les crédits nécessaires pour maintenir le volume d'importations souhaité, de sorte qu'ils connaîtront peut-être eux aussi un ralentissement de leur croissance.

Les pays en développement non pétroliers réclament davantage d'aide concessionnelle, un meilleur accès aux marchés occidentaux et une intensification des transferts de technologie occidentale. Les pays pétroliers cherchent à maintenir la valeur réelle de leurs recettes pétrolières, à valoriser et faire durer plus longtemps ces ressources non renouvelables, à accélérer les transferts de technologie en vue d'une diversification de leurs économies, et à maintenir leur autonomie décisionnelle en matière de production, de tarification et de commercialisation. Les pays de l'OCDE cherchent à se rendre moins tributaires du pétrole, à mieux assurer la sécurité des approvisionnements, à obtenir des augmentations plus modérées, à maintenir au minimum l'introduction de considérations non commerciales dans les marchés pétroliers et à atténuer les retombées de la hausse de la facture pétrolière sur les pays en développement importateurs de pétrole.

Ces questions sont au centre des actuelles relations Nord-Sud. Le "Sud" regroupe des pays fort différents et ayant des intérêts divergents. Pays pétroliers et pays en développement non pétroliers ont jusqu'à maintenant oeuvré, au sein du "Groupe des 77", pour faire front commun dans les négociations Nord-Sud. Ce facteur et l'effort pour traiter de toute la gamme des questions Nord-Sud expliquent en partie les frustrations qu'ont générées certains aspects du dialogue au cours des dernières années. Toutefois, toutes les parties reconnaissent l'importance vitale des questions en cause et sont résolues à continuer de chercher des moyens de faire progresser le dialogue. Les

négociations sur la nouvelle Stratégie internationale du développement pour les années 80 sont en cours et les résultats seront examinés lors d'une session extraordinaire de l'ONU sur le développement, du 25 août au 5 septembre, qui lancera une nouvelle série ambitieuse de Négociations mondiales. Ces négociations, qui débuteront en 1981, seront peut-être les plus importantes jamais tenues.

Le Canada a un rôle clé à jouer dans ce dialogue. Nous occupons une position spéciale de par notre poids économique, nos liens politiques et notre intérêt de longue date pour ces questions. Notre position de pays industriel doté d'une économie axée sur les richesses naturelles nous aide à comprendre aussi bien les pays développés que les pays en développement. Nous avons acquis de solides appuis dans le tiers monde, comme le prouve notre coprésidence du précédent sommet Nord-Sud. J'entends donc m'assurer que nous participerons de façon active et créative aux Négociations mondiales.

Gestion du service extérieur du Canada

Le Premier ministre a annoncé le 21 mars 1980 la mise en oeuvre immédiate d'un programme de consolidation du service extérieur du Canada qui entraînera la pleine intégration au ministère des Affaires extérieures de tous les agents de la haute administration du service extérieur relevant actuellement des Affaires extérieures, d'Industrie et Commerce et d'Emploi et Immigration. Les agents de l'ACDI (Agence canadienne de développement international) auront de même la possibilité de devenir membres du Service à part entière. Au niveau des opérations, le Service des délégués commerciaux conservera son identité propre, alors que les opérations d'immigration à l'étranger seront intégrées à celles des Affaires extérieures. Les principaux objectifs de ces mesures et autres initiatives connexes visent à:

- améliorer l'économie et l'efficience des opérations à l'étranger sans modifier les rôles d'élaboration de politiques et de programmes des ministères concernés;
- unifier l'administration des missions du Canada à l'étranger et l'image qu'elles projettent du Canada;
- améliorer les possibilités d'avancement et élargir l'expérience des employés du service extérieur.

Le Premier ministre a également annoncé son intention de lancer une étude spéciale sur les modalités d'emploi du service extérieur des points de vue des agents et de leurs familles.